



14ème législature

Question N° : 30867	De Mme Isabelle Bruneau (Socialiste, républicain et citoyen - Indre)	Question écrite
Ministère interrogé > Défense		Ministère attributaire > Défense
Rubrique > défense	Tête d'analyse > armée de terre	Analyse > 12e base de soutien du matériel. restructuration. Indre.
Question publiée au JO le : 02/07/2013 Réponse publiée au JO le : 23/07/2013 page : 7820		

Texte de la question

Mme Isabelle Bruneau attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'intérêt de conserver, en l'état, la 12e base de soutien du matériel de l'armée de terre de Neuvy-Pailloux. En effet, la base, qui accueille 250 personnels civils et 34 militaires, possède un réel savoir-faire pour la maintenance des matériels de l'armée de terre. En attestent les sollicitations régulières en soutien aux opérations françaises d'envergure telles l'opération Serval ou l'opération Licorne. Il apparaît primordial de conserver, au sein de l'armée française, un savoir-faire en matière de maintenance du matériel. De plus, suite à la fermeture du régiment 517e RT de la Martinerie, en juin 2012, il serait très préjudiciable, pour l'ensemble du territoire, de restructurer cette base. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions concernant le devenir de la 12e base de soutien du matériel de l'armée de terre de Neuvy-Pailloux.

Texte de la réponse

Les travaux issus du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 et la loi n° 2009-928 du 29 juillet 2009 relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014 et portant diverses dispositions concernant la défense ont prévu la suppression de 55 000 postes sur la période 2009-2015, dont plus de 10 000 en 2014 et 2015. Au cours des six années à venir, le ministère de la défense appliquera ces décisions et engagera une déflation complémentaire, mais nettement plus modérée, afin de se conformer aux nouveaux contrats opérationnels fixés par le Livre blanc publié le 29 avril dernier, de respecter l'impératif de réduction de la dépense publique et de traduire les engagements gouvernementaux de rationalisation de l'administration publique. Cette déflation supplémentaire portera sur près de 24 000 hommes. Au total, entre 2014 et 2019, le ministère devra en conséquence réduire ses effectifs d'environ 34 000 personnes. Les modalités selon lesquelles seront mises en oeuvre les orientations définies par le nouveau Livre blanc seront notamment examinées lors des travaux préparatoires de la loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019, qui sera présentée au Parlement à l'automne prochain. Le ministre de la défense a d'ores et déjà fait part de son entière détermination à mobiliser les moyens nécessaires afin d'accompagner les personnels et les territoires qui seront concernés par les futures restructurations.